

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
PROGRAMME 350
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

JEUX OLYMPIQUES ET
PARALYMPIQUES 2024



PROGRAMME 350
Jeux olympiques et paralympiques 2024

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Gilles QUENEHERVE

Directeur des sports

Responsable du programme n° 350 : Jeux olympiques et paralympiques 2024

L'attribution de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de 2024 à Paris, lors de la session du Comité international olympique (CIO) de Lima, le 13 septembre 2017, a conduit à la mise en place et à la structuration de deux organes de gouvernance des Jeux : le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJO) et la Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO).

Le COJO, association reconnue par la loi du 1er juillet 1901, a pour rôle principal de planifier, d'organiser et de livrer les JOP ainsi que de financer les dépenses organisationnelles et toutes les installations provisoires.

La SOLIDEO, établissement public placé sous la tutelle de l'État et dans lequel il détient la majorité des droits de vote au conseil d'administration en sa qualité de premier financeur, a, quant à elle, pour mission, de livrer les équipements pérennes nécessaires à l'organisation des Jeux, puis de les reconfigurer pour l'usage du grand public après 2024.

Dans la continuité de la dynamique initiée en 2020, l'année 2021 a été caractérisée :

- par la poursuite de la croissance des moyens financiers et humains de ces deux institutions au rythme prévu ;
- par des ajustements de leurs maquettes financières pluriannuelles ;
- par le développement des chantiers de travaux, désormais initiés sur la moitié des sites olympiques.

En 2021, la SOLIDEO a tenu cinq conseils d'administration (détaillés dans le volet Opérateurs du programme), permettant notamment d'adopter les délibérations suivantes :

- approbation de la convention cadre entre Paris 2024 et la SOLIDEO relative aux opérations d'aménagement (identification d'une liste de 62 ouvrages olympiques pérennes construits par la SOLIDEO et les maîtres d'ouvrages selon un calendrier en deux phases, une phase Jeux et une phase Héritage) ;
- validation d'une nouvelle maquette financière après prise en compte des coûts liés à l'actualisation ;
- lancement des travaux de construction de l'Arena Porte de la Chapelle et du centre aquatique olympique à Saint-Denis.

Chaque conseil d'administration a également permis de faire un point d'étape sur les procédures et les chantiers de travaux relatifs aux ouvrages olympiques, en particulier ceux du Village des athlètes et du Village des médias, qui sont sous maîtrise d'ouvrage directe de l'opérateur.

Même si l'impact potentiel sur l'activité de la SOLIDEO du contexte d'inflation d'une part, en particulier sur le coût des matières premières, ainsi que des risques d'approvisionnement d'autre part, devra être évalué ; le plan de charge de la SOLIDEO est à nouveau resté maîtrisé en 2021, dans le cadre du calendrier et des budgets prévisionnels. Aucun nouvel aléa majeur sur le respect des délais n'est intervenu au cours de l'année, ni risque avéré sur une remise en cause sensible de la maquette financière.

En 2021, le COJO a précisé et affiné son modèle de livraison des Jeux. Les équipes ont été renforcées en vue de la forte montée en puissance de l'activité du COJO sur les deux prochaines années.

Enfin, cette année 2021 a vu l'Etat engager la totalité des crédits dévolus à l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) pour assurer les travaux relatifs au déménagement du laboratoire d'analyses antidopage dans le cadre de l'accueil des JOP 2024 (12,8 M€ en AE), et verser une première tranche de crédits de paiement (5,14 M€). Le consortium Stade de France a également été indemnisé de pertes d'exploitation liées à des travaux nécessaires pour les JOP, à hauteur de 3,52 M€.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Garantir la livraison des ouvrages olympiques dans les délais requis

INDICATEUR 1.1 : Taux d'opérations ayant atteint un jalon essentiel dans le processus de livraison des ouvrages olympiques

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**1 – Garantir la livraison des ouvrages olympiques dans les délais requis****INDICATEUR****1.1 – Taux d'opérations ayant atteint un jalon essentiel dans le processus de livraison des ouvrages olympiques**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux d'opérations ayant atteint le jalon de notification du marché (cas des marchés globaux) ou de validation de l'avant-projet détaillé (loi MOP)	%	Sans objet	Non su	100	82,3	72,6	100
Taux d'opérations ayant atteint le jalon de lancement des travaux	%	Sans objet	12,9	90	51,6	38,7	100

Commentaires techniques

Mode de calcul

Le pourcentage est calculé à partir du nombre de marchés notifiés (cas des marchés globaux) ou d'avant-projets détaillés validés (loi MOP) et du nombre de chantiers où les travaux ont été lancés, rapporté au nombre correspondant de marchés à notifier, d'avant-projets détaillés à valider ou de travaux à lancer.

Source des données : SOLIDEO

ANALYSE DES RÉSULTATS

Un nouveau tableau financier de la SOLIDEO a été approuvé lors du Conseil d'administration de l'établissement, le 13 octobre 2020. Il fixe le nombre d'ouvrages placés sous sa maîtrise d'ouvrage ou sous sa supervision à 62.

Ce périmètre est beaucoup plus large que celui qui avait été identifié à l'origine, puisqu'il intègre notamment la rénovation de 16 sites d'entraînement et une participation financière de la SOLIDEO à la construction d'ouvrages nouveaux, suite à des décisions annoncées en 2020 (construction d'un mur d'escalade au Bourget, participation au financement des travaux du Pôle de référence inclusif et sportif métropolitain – PRISME – à Bobigny, par exemple).

Ces éléments de contexte expliquent l'écart entre les cibles initiales et les résultats obtenus s'agissant des deux sous-indicateurs à suivre pour 2020 et 2021.

Ces chiffres ne traduisent toutefois aucun risque sur la capacité de l'établissement à livrer l'ensemble des ouvrages olympiques et paralympiques dans les délais requis.

Les procédures de passation de marché ont également avancé chez les autres maîtres d'ouvrage, et les chantiers concernant 24 ouvrages ont été engagés à la fin de l'année 2021.

Malgré un mois de suspension, au printemps 2020, la reprise progressive des travaux permettra de tenir le calendrier de livraison des ouvrages.

Un ouvrage a déjà été livré et ouvert au public en juillet 2021, le centre aquatique d'Aulnay-sous-Bois, qui servira de site d'entraînement dans la perspective des Jeux de 2024.

La construction du village des athlètes est devenue, dès la fin de l'année 2021, le premier chantier mono-site de France, puisqu'il mobilise 4 000 salariés et 40 grues. Au vu de l'ampleur des travaux et des contraintes de délais, la

Jeux olympiques et paralympiques 2024

Programme n° 350 | Objectifs et indicateurs de performance

SOLIDEO s'est dotée d'un protocole sanitaire très strict pour protéger les ouvriers contre les risques d'accidents du travail.

Concernant le cluster des médias, le juge des référés avait ordonné, en avril dernier, la suspension des travaux sur le secteur de l'Aire des vents suite à un double recours contre l'estimation des Domaines au sujet de la vente des terrains et de l'arrêté d'autorisation environnementale. Le rejet de ces recours par la Cour administrative d'appel de Paris, le 8 juillet 2021, a permis la reprise des travaux dès la mi-juillet.

Présentation des crédits

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>					
01 – Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques	10 000 000 10 000 000	69 504 049	330 256 758 634 630 080	340 256 758 714 134 129	340 256 758
02 – Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques				0 0	0
04 – Héritage des jeux olympiques et paralympiques			11 100 000 12 800 000	11 100 000 12 800 000	11 100 000
05 – Autres dépenses liées aux Jeux olympiques et paralympiques			3 343 242 3 524 738	3 343 242 3 524 738	3 343 242
Total des AE prévues en LFI	10 000 000	0	344 700 000	354 700 000	354 700 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+375 758 867 (hors titre 2)		+375 758 867	
Total des AE ouvertes		730 458 867 (hors titre 2)		730 458 867	
Total des AE consommées	10 000 000	69 504 049	650 954 818	730 458 867	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>					
01 – Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques	10 000 000 10 000 000	24 416 457	215 606 758 192 527 672	225 606 758 226 944 129	225 606 758
02 – Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques				0 0	0
04 – Héritage des jeux olympiques et paralympiques			5 140 000 5 140 000	5 140 000 5 140 000	5 140 000
05 – Autres dépenses liées aux Jeux olympiques et paralympiques			3 343 242 3 524 738	3 343 242 3 524 738	3 343 242
Total des CP prévus en LFI	10 000 000	0	224 090 000	234 090 000	234 090 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+1 518 867 (hors titre 2)		+1 518 867	
Total des CP ouverts		235 608 867 (hors titre 2)		235 608 867	
Total des CP consommés	10 000 000	24 416 457	201 192 410	235 608 867	

Jeux olympiques et paralympiques 2024

Programme n° 350 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Dépenses d'intervention		
	Prévision LFI 2020				
	Consommation 2020				
01 – Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques	8 000 000	-10 168 866	312 000 000	320 000 000	320 000 000
	8 000 000		-51 890 001		-54 058 867
02 – Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques				0	0
04 – Héritage des jeux olympiques et paralympiques			1 700 000	1 700 000	1 700 000
05 – Autres dépenses liées aux Jeux olympiques et paralympiques				0	0
Total des AE prévues en LFI	8 000 000	0	313 700 000	321 700 000	321 700 000
Total des AE consommées	8 000 000	-10 168 866	-51 890 001		-54 058 867

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Dépenses d'intervention		
	Prévision LFI 2020				
	Consommation 2020				
01 – Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques	8 000 000	13 331 134	121 250 000	129 250 000	129 250 000
	8 000 000		106 399 999		127 731 133
02 – Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques				0	0
04 – Héritage des jeux olympiques et paralympiques				0	0
05 – Autres dépenses liées aux Jeux olympiques et paralympiques				0	0
Total des CP prévus en LFI	8 000 000	0	121 250 000	129 250 000	129 250 000
Total des CP consommés	8 000 000	13 331 134	106 399 999		127 731 133

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommées* en 2020	Ouverts en 2021	Consommées* en 2021
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	8 000 000	10 000 000	10 000 000	8 000 000	10 000 000	10 000 000
Subventions pour charges de service public	8 000 000	10 000 000	10 000 000	8 000 000	10 000 000	10 000 000
Titre 5 – Dépenses d'investissement	-10 168 866	0	69 504 049	13 331 134	0	24 416 457
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	-10 168 866	0	69 504 049	13 331 134	0	24 416 457

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 6 – Dépenses d'intervention	-51 890 001	344 700 000	650 954 818	106 399 999	224 090 000	201 192 410
Transferts aux entreprises	-910 000	43 659 242	55 216 427	0	29 663 242	7 047 261
Transferts aux collectivités territoriales	-15 110 001	99 725 000	173 902 673	15 999 999	65 105 000	52 872 678
Transferts aux autres collectivités	-35 870 000	201 315 758	421 835 718	90 400 000	129 321 758	141 272 471
Total hors FdC et AdP		354 700 000			234 090 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+375 758 867			+1 518 867	
Total*	-54 058 867	730 458 867	730 458 867	127 731 133	235 608 867	235 608 867

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/02/2021		375 758 867		1 518 867				
Total		375 758 867		1 518 867				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		375 758 867		1 518 867				

Jeux olympiques et paralympiques 2024

Programme n° 350 | Justification au premier euro

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques		340 256 758 714 134 129	340 256 758 714 134 129		225 606 758 226 944 129	225 606 758 226 944 129
02 – Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques			0 0			0 0
04 – Héritage des jeux olympiques et paralympiques		11 100 000 12 800 000	11 100 000 12 800 000		5 140 000 5 140 000	5 140 000 5 140 000
05 – Autres dépenses liées aux Jeux olympiques et paralympiques		3 343 242 3 524 738	3 343 242 3 524 738		3 343 242 3 524 738	3 343 242 3 524 738
Total des crédits prévus en LFI *	0	354 700 000	354 700 000	0	234 090 000	234 090 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+375 758 867	+375 758 867		+1 518 867	+1 518 867
Total des crédits ouverts	0	730 458 867	730 458 867	0	235 608 867	235 608 867
Total des crédits consommés	0	730 458 867	730 458 867	0	235 608 867	235 608 867
Crédits ouverts - crédits consommés						

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	354 700 000	354 700 000	0	234 090 000	234 090 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	354 700 000	354 700 000	0	234 090 000	234 090 000

Aucun amendement n'a été voté pour majorer ou minorer ce programme.

La LFI 2021 a ouvert 354 700 000 € d'AE et 234 090 000 € de CP.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Une nouvelle action (n°5) a été créée en LFI 2021 : "Autres dépenses liées aux Jeux olympiques et paralympiques".
L'exécution réalisée sur cette nouvelle action est précisée en JPE.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

L'arrêté du 12 février 2021 portant report de crédits a ouvert, sur la gestion 2021, 375 758 867 € d'AE et 1 518 867 € de CP.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	14 004 923	14 004 923	0	9 180 523	9 180 523
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	14 004 923	14 004 923	0	9 180 523	9 180 523

Une réserve de précaution d'un montant de 14 004 923 € en AE et 9 180 523 € en CP, soit 3,9 % de la LFI, a été constituée en début de gestion, conformément aux dispositions de l'article 51 modifié de la LOLF.

Les crédits initialement mis en réserve ont été dégelés le 18 novembre 2021, suite aux arbitrages du schéma de fin de gestion, afin d'abonder la subvention à la Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO), la subvention à l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD), et pour compléter les crédits nécessaires à la prise en charge des pertes d'exploitation du Stade de France, engendrées par les travaux dans le cadre des Jeux olympiques.

Jeux olympiques et paralympiques 2024

Programme n° 350 | Justification au premier euro

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 730 458 867	CP ouverts en 2021 * (P1) 235 608 867
AE engagées en 2021 (E2) 730 458 867	CP consommés en 2021 (P2) 235 608 867
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 0	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 235 608 867
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 0	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 0

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 0				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 0				
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 0	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 235 608 867	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) -235 608 867
AE engagées en 2021 (E2) 730 458 867	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 0	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 730 458 867
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 494 850 000
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 295 653 000
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 199 197 000

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Jeux olympiques et paralympiques 2024

Programme n° 350 | Justification au premier euro

Les restes à payer (différence entre les AE engagées et les CP consommés) s'établissent à un montant identique à celui inscrit dans le PAP 2022, soit 494,85 M€ au 31/12/21.

Justification par action

ACTION

01 – Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques		340 256 758 714 134 129	340 256 758 714 134 129		225 606 758 226 944 129	225 606 758 226 944 129

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Subventions pour charges de service public	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Titre 5 : Dépenses d'investissement		69 504 049		24 416 457
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		69 504 049		24 416 457
Titre 6 : Dépenses d'intervention	330 256 758	634 630 080	215 606 758	192 527 672
Transferts aux entreprises	40 316 000	51 691 689	26 320 000	3 522 523
Transferts aux collectivités territoriales	99 725 000	173 902 673	65 105 000	52 872 678
Transferts aux autres collectivités	190 215 758	409 035 718	124 181 758	136 132 471
Total	340 256 758	714 134 129	225 606 758	226 944 129

5 conseils d'administration de la SOLIDEO se sont tenus en 2021. Les principales délibérations adoptées lors de ces réunions statutaires ont porté sur les points suivants :

- approbation de la convention cadre entre Paris 2024 et la SOLIDEO, relative aux opérations d'aménagement : identification d'une liste de 62 ouvrages olympiques pérennes construits par la SOLIDEO et les maîtres d'ouvrages, selon un calendrier en deux phases (« Jeux » et « Héritage ») ; cette convention vise à définir une méthode de réalisation de ces programmes, la répartition des responsabilités au cours de la construction et de l'exploitation des différents ouvrages, ainsi qu'à établir le cadre de la mise à disposition des ouvrages durant la période des Jeux, avant une livraison définitive aux futurs gestionnaires publics et privés ;
- approbation de la convention d'objectifs relative à la construction du Pôle de Référence Inclusif Sportif Métropolitain (PRISME) à Bobigny, un ouvrage paralympique inédit et innovant, conçu pour la pratique du sport pour tous les publics et qui incarnera le principal héritage des Jeux paralympiques en matière d'équipements sportifs ;
- approbation d'un nouveau tableau financier en euros courants après prise en compte des coûts d'actualisation sur les années 2018 à 2021, et des principes de répartition de ces coûts entre co-financeurs ;

Jeux olympiques et paralympiques 2024

Programme n° 350 | Justification au premier euro

- lancement des travaux de construction de l'Arena Porte de la Chapelle et du centre aquatique de Saint-Denis, lancement des travaux de rénovation du palais des sports de Coubertin, aménagement de la colline d'Elancourt (site retenu pour deux disciplines de cyclisme, le VTT et le BMX) ;
- mise en place d'un plan de sécurisation du chantier du village olympique et paralympique.

Chaque CA permet également de faire un point d'étape sur les procédures et les chantiers de travaux.

Les dépenses de l'État relatives aux subventions attribuées à la SOLIDEO sont imputées selon le bénéficiaire final, de la façon suivante:

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ces dépenses, pour 10 M€ en AE=CP, concernent principalement la masse salariale de l'établissement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement (69,5 M€ en AE et 24,42 M€ en CP) concernent des infrastructures liées aux Jeux olympiques, propriétés de l'État (échangeur de l'A86 et mur anti-bruit à Saint-Denis et autres aménagements de voies appartenant à l'État).

DEPENSES D'INTERVENTION

Sauf exception (notamment le village olympique et paralympique et le village des médias), la SOLIDEO n'a pas vocation à assurer elle-même la maîtrise d'ouvrage des infrastructures et équipements nécessaires à l'organisation des JOP 2024, mais elle a pour mission de répartir les financements sur les 29 maîtres d'ouvrage, publics ou privés, responsables de la construction, de la rénovation et de la reconfiguration après les Jeux desdites infrastructures et équipements. À cet effet, et pour chaque opération, elle passe des conventions avec les maîtres d'ouvrage, conventions d'études (prévoyant le financement des études préalables nécessaires à l'évaluation de la programmation, des coûts et des délais de chaque opération) et conventions d'objectifs (prévoyant la réalisation de chacune des opérations avec les trois paramètres précédents – évaluation de la programmation, coûts et délais d'exécution).

En 2021, l'essentiel des dépenses concernent les études et travaux relatifs aux ouvrages olympiques.

Les dépenses d'intervention (192,53 M€ en CP) ont été ventilées par bénéficiaire final, ce qui correspond au maître d'ouvrage désigné.

Dans la programmation pluriannuelle, hormis l'État mentionné ci-dessus, les bénéficiaires finaux sont :

- des entreprises (catégorie 62): RTE, Consortium Stade de France, GIFAS ;
- des collectivités territoriales (catégorie 63): Villes de Paris, de Marseille et du Bourget, Métropole du Grand Paris, Conseils départementaux des Hauts-de-Seine et de la Seine-Saint-Denis ;
- d'autres collectivités (catégorie 64): Fédération française de tennis, Voies navigables de France, Réunion des musées nationaux...

Au total, les crédits accordés à l'établissement ont donc été destinés, pour 216,94 M€ en CP, aux ouvrages olympiques, et pour 10 M€ en AE=CP, au fonctionnement de l'établissement.

ACTION**02 – Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation						
02 – Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques			0 0			0 0

Jeux olympiques et paralympiques 2024

Programme n° 350 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation

Au cours de l'année écoulée, le COJO a tenu trois conseils d'administration.

Les principales décisions qui y ont été prises et les événements marquants pour le COJO, en 2021, ont été les suivants :

- la finalisation de la charte du volontariat, qui précise les conditions de recrutement, les droits, les devoirs, les garanties offertes et les catégories de missions qui seront confiées aux quelques 40 000 à 45 000 volontaires nécessaires à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 ;
- le lancement des premiers appels à projet du fonds de dotation Paris 2024 qui accorde son soutien financier, jusqu'à un niveau de prise en charge de 50 %, à des actions menées par l'Etat, les collectivités, les fédérations, les clubs et plus largement le mouvement associatif en faveur du bien-être et de la santé, de la réussite éducative et citoyenne, ainsi que de l'inclusion, de la solidarité et de l'égalité par le sport ;
- la présentation de la « stratégie carbone » du COJO, se fixant pour objectif de faire des Jeux de 2024 les premiers JO à impact carbone négatif, sous le contrôle d'un « comité de l'excellence environnementale », créé également en 2021 ;
- la présentation de la « stratégie d'accessibilité universelle » du COJO qui vise à l'accessibilité du village olympique et paralympique de tous les sites sportifs et au développement d'un héritage immatériel par la diffusion de bonnes pratiques dans les clubs et à travers les dispositifs mis en place par le comité (Académie Paris 2024, Terre de Jeux 2024, ...) ;
- la validation des principes directeurs du relais de la flamme avec pour ambition de traverser un maximum de départements, y compris Outre-Mer, en privilégiant les bassins de population importants, en garantissant la parité et l'inclusion des personnes en situation de handicap parmi les relayeurs, en valorisant le patrimoine français, les sites emblématiques et les cultures locales ;
- le lancement opérationnel de l'olympiade culturelle avec la mise en place des premières collaborations avec des acteurs du monde de la culture, la programmation des premiers événements et le début du recensement de l'ensemble des projets qui seront labellisés « olympiade culturelle » ;
- la validation de l'organisation de la cérémonie d'ouverture des JO qui se veut résolument novatrice et moderne, puisqu'elle se déroulera non plus dans un stade, mais dans la ville, sur la Seine pour la parade des délégations et sur les berges du fleuve pour le public qui sera réparti sur plus de 6 km dans le centre historique de la capitale, ce qui représente un défi logistique, organisationnel et sécuritaire considérable ;
- l'annonce de la signature de nouveaux partenariats privés permettant désormais au COJO de sécuriser les deux tiers des recettes de partenariat attendues à deux ans et demi des Jeux.

Aucune dépense n'a été réalisée en 2021 en faveur du COJO.

ACTION**04 – Héritage des jeux olympiques et paralympiques**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Héritage des jeux olympiques et paralympiques		11 100 000 12 800 000	11 100 000 12 800 000		5 140 000 5 140 000	5 140 000 5 140 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	11 100 000	12 800 000	5 140 000	5 140 000
Transferts aux autres collectivités	11 100 000	12 800 000	5 140 000	5 140 000
Total	11 100 000	12 800 000	5 140 000	5 140 000

Cette action a été créée en vue de financer des projets en lien avec les Jeux olympiques et paralympiques qui laisseront un héritage durable au sport français.

Ainsi, le département des analyses de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) - « Laboratoire antidopage de Châtenay-Malabry » - est conduit à déménager dans des locaux plus adaptés, permettant une amélioration des capacités d'analyses, de nature à répondre aux enjeux liés à la compétition sportive de 2024.

Ce déménagement, qui sera effectif en 2023, permettra de construire un héritage durable en repositionnant le laboratoire antidopage français au premier plan sur la scène internationale dans le cadre de la lutte contre le dopage.

En 2020, 1,7 M€ d'AE étaient prévues au titre de ce déménagement. Suite à une erreur technique, cet engagement n'a pas pu se réaliser et a été reporté en 2021 pour un total porté à 12,8 M€ d'AE et 5,14 M€ de CP. Le solde de CP (7,66 M€) sera affecté à l'AFLD en 2022.

ACTION**05 – Autres dépenses liées aux Jeux olympiques et paralympiques**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Autres dépenses liées aux Jeux		3 343 242	3 343 242		3 343 242	3 343 242

Jeux olympiques et paralympiques 2024

Programme n° 350 | Justification au premier euro

Action / Sous-action Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
olympiques et paralympiques		3 524 738	3 524 738		3 524 738	3 524 738

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 343 242	3 524 738	3 343 242	3 524 738
Transferts aux entreprises	3 343 242	3 524 738	3 343 242	3 524 738
Total	3 343 242	3 524 738	3 343 242	3 524 738

L'action 05 « Autres dépenses liées aux Jeux olympiques et paralympiques » a été créée en LFI 2021.

Les crédits inscrits en LFI 2021 (3,34 M€ en AE = CP) visent à permettre à l'Etat, propriétaire du Stade de France, d'honorer une obligation contractuelle à l'égard du concessionnaire de l'équipement, le consortium Stade de France (CSDF).

Une première tranche de travaux de modernisation du stade de France, nécessaire à l'organisation des JOP 2024, est en effet intervenue entre le printemps et l'automne 2021. Elle a porté sur un changement de l'éclairage sportif de l'arène et sur la rénovation de l'auditorium.

Dans le cadre d'une modification du cahier des charges, annexé au contrat de concession, l'Etat s'est engagé auprès du concessionnaire à couvrir les pertes d'exploitation engendrées par ces travaux à hauteur de 3 343 242 € HT.

Par rapport aux crédits inscrits en LFI, ce montant a été actualisé au 15 novembre 2021, en tenant compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (001763852). Au final, le montant versé au CSDF s'est élevé 3 406 898 €. De plus, le versement d'une indemnisation au CSDF est intervenu pour la perte de stockage, au titre de l'annexe VII de la convention cadre « Franchissement entre le futur Centre aquatique olympique (CAO) et le stade de France », pour un montant de 117 840 €.

Au total, la dépense sur cette action s'est élevée à 3,52 M€. L'écart avec le montant prévu en LFI (3,34 M€), soit 0,18 M€, s'explique par un redéploiement en provenance de l'action 01 « SOLIDEO ».

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
SOLIDEO - Société de livraison des équipements olympiques et paralympiques (P350)	-43 890 001	114 399 999	340 256 758	225 606 758	644 630 080	202 527 672
Subventions pour charges de service public	8 000 000	8 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Transferts	-51 890 001	106 399 999	330 256 758	215 606 758	634 630 080	192 527 672
Total	-43 890 001	114 399 999	340 256 758	225 606 758	644 630 080	202 527 672
Total des subventions pour charges de service public	8 000 000	8 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Total des transferts	-51 890 001	106 399 999	330 256 758	215 606 758	634 630 080	192 527 672

La SOLIDEO est l'unique opérateur financé par le programme 350 "Jeux olympiques et paralympiques 2024" en 2021. Le montant de la subvention pour charges de service public, principalement consacré à financer la masse salariale de l'établissement, a été de 10 M€ en AE = CP pour 2021.

Les transferts, qui constituent l'essentiel des dépenses de la SOLIDEO, correspondent aux dépenses d'intervention de cet établissement, dont l'objet principal est de financer les maîtres d'ouvrage responsables de la construction, de la rénovation et de la reconfiguration après les Jeux des équipements nécessaires à l'organisation des JOP 2024 (**192,527 M€** en CP ventilés pour 3,52 M€ sur des entreprises telles que RTE, CSDF, GIFAS... pour 52,87 M€ auprès de collectivités territoriales telles que les villes de Paris, Marseille et Le Bourget, la Métropole du Grand Paris, les CD 92 et 93... et pour 136,13 M€ sur d'autres types de collectivités - EP, associations, GIP et assimilés - telles que FFT, VNF, Réunion des Musées Nationaux...).

Enfin, le tableau ci-dessus n'intègre pas les financements imputés en catégorie 51, **soit 24,41 M€ en CP** qui correspondent à des dépenses d'investissement (69,5 M€ réalisés en AE) sur des infrastructures liées aux Jeux olympiques et propriétés de l'Etat.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
SOLIDEO - Société de livraison des équipements olympiques et paralympiques	0 0 0	82 128 107	0 0 14	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Total	0 0 0	82 128 107	0 0 14	0 0 0	0 0 0	0 0 0

* Les emplois sous plafond 2021 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021

Jeux olympiques et paralympiques 2024

Programme n° 350 | Justification au premier euro

Progressant au rythme de l'activité de la SOLIDEO et du planning des travaux relatifs aux ouvrages olympiques, le plafond d'ETPT de l'établissement a régulièrement augmenté pour passer de 70 ETPT en 2019, à 90 ETPT en 2020, à 104 ETPT en 2021. La Loi de finances rectificative du 1er décembre 2021 a rehaussé à 128 ETPT le plafond d'emploi autorisé de la SOLIDEO, soit un taux d'exécution du volume d' ETPT sous plafond de 83%.

Préconisée par la Cour des comptes dans son rapport d'observations définitives pour 2021, cette augmentation substantielle de 38 ETPT en deux ans se justifie par l'accélération du rythme des travaux, le renforcement de la fonction de supervision des autres maîtres d'ouvrage et la finalisation de la structuration des fonctions transversales de l'établissement (fonction financière, contrôle interne, ressources humaines).

■ SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2021 *	128	107

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2021 en ETP	39	25

Au 31 décembre 2021, le plafond d'emplois législatif a atteint 107,03 ETPT en exécution contre 107 ETPT accordés en LFI 2021. La loi de finances rectificative du 1er décembre 2021 a cependant rehaussé le volume d'ETPT sous plafond de l'opérateur à 128 ETPT.

L'atterrissage au 31/12/2021 des effectifs sous plafond est de 120 ETP (pour un total de 134 ETP rémunérés par l'opérateur). Le schéma d'emplois exécuté 2021 est de 25 ETP pour une autorisation à 39 ETP. L'écart résulte essentiellement des délais de recrutements qui se sont avérés plus longs que prévus, dans un marché de l'aménagement et de l'immobilier en forte tension.

Opérateurs

OPÉRATEUR

SOLIDEO - Société de livraison des équipements olympiques et paralympiques

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

En 2021, la SOLIDEO a tenu cinq conseils d'administration, permettant notamment d'adopter les délibérations suivantes :

- approbation de la convention cadre entre paris 2024 et la SOLIDEO relative aux opérations d'aménagement (identification d'une liste de 62 ouvrages olympiques pérennes construits par la solideo et les maîtres d'ouvrages selon un calendrier en deux phases, une phase jeux et une phase héritage) ;
- validation d'une nouvelle maquette financière après prise en compte des coûts liés à l'actualisation ;
- lancement des travaux de construction de l'arena porte de la chapelle et du centre aquatique olympique à Saint-Denis.

Chaque conseil d'administration a également permis de faire un point d'étape sur les procédures et les chantiers de travaux relatifs aux ouvrages olympiques, en particulier ceux du village des athlètes et du village des médias, qui sont sous maîtrise d'ouvrage directe de l'opérateur.

A ce stade, aucune alerte sérieuse ou risque important de dérive des coûts ni de délais n'ont été identifiés par les tutelles de la SOLIDEO sur les objets olympiques, malgré les tensions dans le secteur de la construction en Ile-de-France et l'augmentation du prix des matières premières.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P350 – Jeux olympiques et paralympiques 2024	-43 890	114 400	340 257	225 607	644 630	202 528
Subventions pour charges de service public	8 000	8 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Transferts	-51 890	106 400	330 257	215 607	634 630	192 528
Total	-43 890	114 400	340 257	225 607	644 630	202 528

La subvention pour charges de service public 2021, principalement consacrée à financer la masse salariale de l'établissement, s'est élevée à **10 M€ en AE = CP**.

Les transferts, qui constituent l'essentiel des ressources de la SOLIDEO, correspondent aux dépenses d'intervention de cet établissement, dont l'objet principal est de financer les maîtres d'ouvrage responsables de la construction, de la rénovation et de la reconfiguration après les Jeux des équipements nécessaires à l'organisation des JOP 2024. Le montant total est de 634,6 M€ d'AE et de **192,53 M€ de CP**.

Jeux olympiques et paralympiques 2024

Programme n° 350 | Opérateurs

Il est à noter que le tableau ci-dessus n'intègre pas les financements imputés en catégorie 51 (**24,41 M€ en CP**). Ces financements concernent des dépenses d'investissement relatives aux infrastructures liées aux Jeux olympiques, et propriétés de l'Etat, telles que l'échangeur de l'A86 et les murs anti-bruit sur la zone de Saint-Denis ainsi que des aménagements de voies relevant de l'Etat.

Le montant total versé à l'opérateur par le programme 350 s'élève à 226 944 129 € en CP.

COMPTES FINANCIERS 2021

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur a été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	10 637	10 894	Subventions de l'État	216 766	130 588
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	503	417	– subventions pour charges de service public	9 783	10 000
			– crédits d'intervention(transfert)	206 983	120 588
Fonctionnement autre que les charges de personnel	110 885	221 944	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	189 667	143 334	Autres subventions	60 274	160 068
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	209	79 465	Revenus d'activité et autres produits	73 624	97 359
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	209	79 464	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	595	
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		1	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	311 189	376 172	Total des produits	350 664	388 016
Résultat : bénéfice	39 475	11 843	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	350 664	388 016	Total : équilibre du CR	350 664	388 016

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	39 089	91 308
Investissements	100	3 917	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		2 905
Total des emplois	100	3 917	Total des ressources	39 089	94 213
Augmentation du fonds de roulement	38 989	90 296	Diminution du fonds de roulement		

* Voté

Les principaux constats de l'exercice 2021 sont :

- une capacité d'autofinancement de 91,3 M€ ;
- une augmentation du fond de roulement pour atteindre 90,3 M€ ;

- un résultat excédentaire de 11,8 M€.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
52 608	98 569	203 593

Le solde trésorerie est de 203,6 M€ au 31 décembre 2021.

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
<i>Budget initial</i> <i>Compte financier *</i>					
Fonctionnement général	10 637 10 894	13 894 9 675	0 0	100 227	24 631 20 796
Opérations d'aménagement	0 0	86 762 66 209	0 0	0 0	86 762 66 209
Opérations d'équipement	0 0	5 765 1 856	183 903 138 634	0 0	189 667 140 491
Réserves	0 0	6 629 3 907	0 4 700	3 600 3 690	10 229 12 297
Total	10 637 10 894	113 050 81 648	183 903 143 334	3 700 3 917	311 290 239 793

* Voté

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	82	128	121
- sous plafond	82	128	107
- hors plafond			14
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
- rémunérés par l'État par ce programme			
- rémunérés par l'État par d'autres programmes			
- rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

Le plafond d'emplois a atteint, au 31 décembre 2021, 120 ETP en exécution correspondant à 107 ETPT, auxquels s'ajoutent 14 ETP hors plafond (5 stagiaires, 6 alternants, un CDD en remplacement et 2 mis à disposition), représentant également 14 ETPT hors plafond.

Les 107 ETPT sous plafond se répartissent entre 88 salariés sous CDI, 13 agents de l'Etat en détachement, 4 agents des collectivités territoriales en détachement et 2 salariés sous CDD.

Jeux olympiques et paralympiques 2024

Programme n° 350 | Opérateurs

La loi de finances rectificative du 1^{er} décembre 2021 a rehaussé à 128 le nombre d'ETPT de la SOLIDEO sous plafond législatif contre une autorisation initiale de 104 ETPT. Le taux d'exécution est donc de 83 %.

L'écart avec la prévision traduit pour l'essentiel le choix stratégique de relever fortement le plafond d'emplois dès la fin de l'année 2021 afin de donner à l'établissement toute latitude pour satisfaire au plus vite ses besoins en effectifs supplémentaires.

Des délais de recrutements plus longs que prévus, dans un marché de l'aménagement et de l'immobilier en forte tension, expliquent également pour partie cet écart.